

PHOTOCOPIES DES DOCUMENTS SUIVANTS

1 - Justificatifs obligatoires (pour chaque majeur)

- Avis d'imposition ou de non-imposition de l'année précédente
- Déclaration de ressources de l'année en cours

2 - Votre identité (identité de chaque personne figurant sur la demande)

- Si vous êtes français
 - Carte nationale d'identité de chaque personne majeure
 - Livret de famille pour les mineurs
- Si vous êtes de nationalité étrangère.....
 - Cartes de séjour pour le demandeur et chaque membre de la famille
 - Attestation de demande de regroupement familial (utile pour justifier d'une priorité d'attribution)

3 - Votre situation de famille

- Si vous êtes marié
 - Si vous êtes lié par un PACS
 - Si vous êtes divorcé
 - Si le divorce est en cours
 - Si vous êtes séparé.....
 - Si vous avez des enfants à charge
 - Si vous attendez une naissance.....
 - Si vous êtes sous tutelle ou curatelle.....
- Livret de famille
 - Certificat de PACS (à l'appréciation du candidat locataire)
 - Extrait de jugement de divorce (paragraphe commençant « par ces motifs »)
 - Extrait de l'ordonnance de non conciliation ou attestation avocat
 - Déclaration sur l'honneur
 - Déclaration sur l'honneur relative à la garde des enfants pour calculer le taux d'effort du ménage. Les personnes séparées ont le droit de compter chacune les enfants.
 - Certificat de grossesse (utile pour bénéficier d'une priorité à l'attribution)
 - Extrait du jugement

4 - Votre activité professionnelle

- Si vous êtes salarié
 - Si vous êtes travailleur indépendant.....
 - Si vous êtes demandeur d'emploi
 - Si vous êtes étudiant.....
 - Si vous êtes muté ou licencié.....
 - Si vous êtes malade ou handicapé
- Photocopie du contrat de travail ou attestation de l'employeur sur type de contrat, fonction exercée et date d'entrée (au choix du candidat)
 - 2 derniers bilans pour les PNS
 - Notification des droits et dernier avis de paiement ASSEDIC
 - Carte d'étudiant ou certificat de scolarité de l'année en cours
 - Attestation de l'employeur (pour une priorité d'attribution)
 - Certificat ou carte ou décision de la COTOREP et dernier décompte CAF (pour une priorité d'attribution, cf Loi du 21 décembre 2001 conférant une priorité aux handicapés)

5 - Vos ressources

- Si vous êtes salarié
 - Si vous recevez des pensions
 - Si vous recevez des allocations
 - Si vous versez ou
recevez une pension alimentaire
 - Si vous êtes étudiant.....
 - Si vous avez des crédits en cours
 - Si vous êtes travailleur indépendant.....
- 3 derniers bulletins de salaires
 - Titre de versement de rente, pension, invalidité, retraite...
 - Talons de versement des allocations familiales ou attestation de paiement récents établis par la CAF (dernier décompte mensuel)
 - Extrait de jugement du tribunal pour les pensions alimentaires
Montant des pensions alimentaires reçues et versées : justificatif
 - Avis d'attribution définitive bourse
 - Attestation sur l'honneur comportant le montant des crédits en cours
 - Attestation du comptable sur les revenus nets mensuels

6 - Votre logement actuel

- Si vous êtes locataire
 - Si vous êtes hébergé.....
 - Si vous êtes accédant à la propriété.....
 - Si vous êtes propriétaire.....
 - Si votre logement est insalubre.....
 - Si vous êtes en cours d'expulsion
- Attestation de mise à jour des loyers ou les 3 dernières quittances de loyer
 - Certificat ou attestation d'hébergement
 - Certificat de l'organisme prêteur prouvant que les remboursements de prêt sont à jour
 - Justificatif de propriété ou de mise en vente
 - Arrêté du Préfet ou signalement des services sociaux
 - Photocopie du jugement d'expulsion